



## 14ème législature

<b>Question N° : 66380</b>	De <b>M. Jean-Claude Bouchet</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> >intérieur : personnel	<b>Analyse</b> > préfets. gestion. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : <b>14/10/2014</b> Date de renouvellement : <b>03/03/2015</b> Date de renouvellement : <b>23/02/2016</b> Question retirée le : <b>28/06/2016</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes, rendu public le 23 septembre 2014, s'agissant de la gestion des préfets. Parmi ses recommandations, la Cour des comptes préconise notamment, dans le cadre juridique actuel d'un corps spécifique, d'aligner les positions prévues pour les préfets sur celles du droit commun de la fonction publique et de supprimer la catégorie des préfets en mission de service public. Ainsi, il lui demande quel est son avis sur cette recommandation et s'il compte la suivre.